

L'AGRICULTURE CÉRÉALIÈRE AU MAROC

La récolte catastrophique de la campagne 1944-1945 invite à considérer de très près le problème céréalier au Maroc et à suivre avec intérêt tout effort entrepris pour parer au retour de telles éventualités.

Quoi qu'on dise ou qu'on veuille faire paraître, le Maroc est avant tout, comme tous les pays méditerranéens, un producteur agricole. Et dans cette production, les céréales, qui sont la base fondamentale de la nourriture de la population, tiennent la première place, avec 93 à 95 % des surfaces cultivées. Or, le volume que l'agriculture céréalienne livre chaque année à la consommation est essentiellement variable, sans même parler d'accidents du genre de ceux de la campagne 1944-1945. On met d'ordinaire ces variations sur le compte exclusif du climat. Mais le climat n'en est en réalité qu'un des facteurs. Tout un faisceau d'éléments géographiques, sociaux et économiques entre en effet en jeu pour influencer la production, et c'est le grand mérite des responsables de la modernisation du paysanat marocain de l'avoir compris (1).

Dans les notes qui vont suivre, nous essaierons de dégager la personnalité de chacune de ces influences diverses dans le domaine particulier de l'agriculture céréalienne. Après avoir défini quels sont, au Maroc, les producteurs céréaliers et les conditions dans lesquelles ils produisent, nous examinerons les aspects régionaux de la production. Nous confronterons ensuite cette production avec les besoins de la consommation, et nous rechercherons dans son évolution récente l'énoncé des principaux problèmes qu'il convient de résoudre.

LES PRODUCTEURS CÉRÉALIERS AU MAROC.

Au Maroc, la culture des céréales est pratiquée à la fois par les Indigènes et par les Européens. Mais cultures indigènes et cultures européennes ne se ressemblent ni par le régime agraire, ni par la technique agricole, ni par l'extension des surfaces, ni par le volume de la production.

I. — Cultivateurs céréaliers indigènes.

A) EXTENSION DES SURFACES ET VOLUME DE PRODUCTION.

Dans les quatre années qui précédèrent immédiatement la guerre (1935-1939), et que l'on

peut considérer comme normales, les Indigènes ont annuellement, en moyenne, réservé 3.348.000 hectares aux quatre principales céréales : blé dur, blé tendre, orge et maïs ; et ils ont produit 19.779.000 quintaux. C'est dire qu'ils ont 93 à 94 % des emblavures et font 91 à 92 % des récoltes.

B) MÉTHODES DE CULTURE.

Les cultivateurs céréaliers indigènes ont un caractère commun : tous pratiquent une agriculture rudimentaire. Les procédés n'ont pas varié depuis des siècles, et l'outillage est insuffisant.

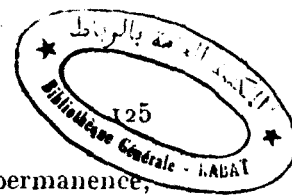
Dans les pays de montagne, l'exiguïté des champs, étagés en terrasses, exige l'emploi de la houe. En plaine, l'instrument classique est l'antique araire de bois qui égratigne à peine le sol, ne détruit pas les mauvaises herbes et ne permet pas à la semence de pénétrer profondément à la recherche de l'eau nécessaire. Les attelages sont irrationnels et, par surcroît, déficients. Le voisinage de l'âne avec le mulet ou le chameau diminue le rendement du couple ; la mauvaise qualité et l'insuffisance de la nourriture, le manque de ménagements et les mauvais traitements limitent l'effort des bêtes ; le défaut de collier rend la traction pénible et ralentit le travail. Il n'est pas possible, dans ces conditions, de labourer une terre qui n'a pas, au préalable, été ameublée par l'eau de pluie ou d'irrigation.

Le temps venu de la moisson, le paysan s'arme de sa faucille. Les femmes ramassent les épis à la main et, courbées sous la charge, rentrent en maints voyages les gerbes au village. Alors, les aires à battre, préparées pour le dépiquage à pieds d'animaux, sont empoussiérées par le manège des bêtes tournant sans fin autour du pieu, séparant plus mal que bien la paille du grain qu'elles écrasent.

A travailler ainsi à petites journées, l'Indigène perd un temps précieux que le climat marocain ne permet pas de gaspiller. L'agriculture indigène est l'esclave de la pluviométrie : le fellah ne peut parer à sa déficience que par l'irrigation qui n'est pas toujours possible ; il ne peut rien contre ses brusqueries, parce que ses mouvements sont trop lents. De là l'énorme variation du volume des récoltes qui, d'une année sur l'autre, peut atteindre jusqu'à 10 et 16 millions de quintaux.

Le sol, mal préparé, reçoit des semences de qualité médiocre. Le grain, déjà abîmé par le

(1) J. BEHQUR et J. COULEAU. — « Vers la modernisation du fellah marocain », *Bulletin économique et social du Maroc*, juillet 1945, p. 18-25.



dépiquage, est mal sélectionné, généralement pris au hasard sur la récolte, et, fait particulièrement grave pour les cultures de printemps, plus ou moins bien conservé. Le champ, mal fumé par les maigres déjections des troupeaux, est abandonné dès les semailles aux hasards du climat, à l'ivraie et aux rapines des bêtes. De là la *faiblesse et l'irrégularité des rendements* : 4 à 6 quintaux à l'hectare pour le blé dur, 6 à 8 pour l'orge, 3 à 9 pour le blé tendre, 3 à 7 pour le maïs.

Il apparaît donc comme fondamental qu'un des traits les plus graves de cette agriculture céréalière indigène traditionnelle est l'instabilité des revenus qui entraîne : 1° la *mobilité de la population rurale*, qui fuit souvent sa terre à la recherche d'autres ressources ; 2° la *dépendance étroite du paysan vis-à-vis du crédit*, c'est-à-dire des puissants et des usuriers.

Or nous allons voir que loin d'apporter un remède à ces maux, les conditions d'exploitation du sol, dans la majorité des cas, les aggravent sensiblement.

C) TYPES D'EXPLOITATION DU SOL.

L'agriculture céréalière intéresse toutes les catégories de paysans marocains. On peut considérer trois types essentiels d'exploitation du sol :

1° *Le faire-valoir direct.*

C'est la mise en valeur d'une terre par son propriétaire. Il est limité dans l'espace par le nombre des travailleurs que peut fournir une famille, ainsi que par le nombre d'aires et d'attelages dont cette famille dispose. On peut, en moyenne, évaluer cette limite à l'étendue que peut normalement labourer un attelage de deux bêtes, c'est-à-dire à une « zouja » ou « grande charrue », soit 10 à 12 hectares.

Le petit propriétaire cultive lui-même son champ, avec sa famille. Pour les travaux saisonniers les plus lourds, moisson ou dépiquage, il existe une entr'aide mutuelle traditionnelle entre tous les paysans du village. Le petit propriétaire n'engage que de faibles dépenses : son outillage, la location ou la nourriture de ses animaux, sa semence, n'absorbent pas le dixième de ses revenus (1). Il supporte pourtant périodiquement de lourdes charges : au moment des semailles ou des moissons, à la suite de quelque calamité ou de quelque fête. Il peut même arriver que ces charges s'accumulent à tel point que les ressources de la propriété deviennent insuffisantes pour permettre au paysan de les supporter. On parle alors de « *propriété parcellaire* ».

Le propriétaire parcellaire, en permanence, le propriétaire ordinaire, à l'occasion, doivent donc trouver des revenus d'appoint. Les principaux sont les suivants :

a) *Le travail, sur la terre d'autrui, du propriétaire et des membres de sa famille.* Cette embauche à l'extérieur, qui peut fournir jusqu'à 50 % du revenu global, aggrave encore l'instabilité de la population rurale. Le paysan émigre des semailles aux moissons et des moissons aux semailles, parfois fort loin de chez lui. Il se fait ouvrier sur les chantiers des villes, commerçant ambulancier, berger. Il n'en garde pas moins la nostalgie de sa terre natale où il envoie régulièrement la presque totalité de son salaire ;

b) *L'emprunt, généralement aux usuriers, ou la vente, sans espoir de rachat.* De là le nombre incalculable de terres hypothéquées, de récoltes engagées à l'avance, de transferts de propriétés, et l'essor catastrophique d'un prolétariat rural qui côtoie l'indigence ;

c) *La sous-alimentation, à peu près commune à toutes les campagnes.*

2° *Le khammessat.*

Au delà d'une zouja, le faire-valoir direct n'est pratiquement plus possible. Or, certains moyens propriétaires disposent de 2 à 5 zoujas, soit 20 à 60 hectares, et il existe encore de bien plus grandes propriétés. De plus, dès que la terre est bonne et le revenu suffisant, l'apathie du petit propriétaire lui-même l'incite à faire cultiver par d'autres exploitants, non possesseurs du sol. Ici intervient le khammessat ou métayage. Ses formes sont nombreuses et complexes (2), mais offrent un certain nombre de points communs :

a) Le khammès apporte son travail et reçoit du propriétaire une étendue de terre qu'il est chargé de mettre en valeur. Sur cette terre, dont la surface ne saurait excéder une zouja sans qu'il y ait place pour un autre khammès, le khammès travaille dans des conditions techniques semblables à celles qui régissent le petit propriétaire à faire-valoir direct. C'est là un fait de première importance qui annule, sur le plan de la production, l'avantage essentiel de la grande propriété : l'adaptation possible au progrès technique ;

b) Le khammès, rémunéré sur la récolte, a à sa charge une partie des frais d'exploitation. Si le khammès est un propriétaire parcellaire, comme c'est parfois le cas, sa situation matérielle se hausse à peu près au niveau de celle du petit propriétaire ordinaire. Mais s'il est non-propriétaire intégral, son contrat lui permet à peine de s'aligner sur le propriétaire parcellaire dont

(1) R. HOFFBERG et R. MORIS. — « Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc ». Paris. Recueil Sirey, 1934, p. 130-131.

(2) J. BERQUE et J. COULEAU, art. cité, p. 18.

il a les mêmes soucis auxquels il fait face de la même façon. De sorte qu'ayant la même dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, de la hiérarchie administrative, du fisc, dépendant en plus de son employeur, le *khammès* apparaît comme le paysan marocain le plus désavantagé.

3° Le salariat agricole.

Les salariés agricoles sont les domestiques permanents des exploitations et les ouvriers temporaires recrutés pour les labours, la moisson, le dépiquage. Ce sont parfois des propriétaires parcellaires. Ce sont, en très grande majorité, des prolétaires ruraux dont l'unique ressource est le salaire. Bien que très faible, le niveau de vie de ces salariés est voisin de celui du *khammès*, et parfois même supérieur.

D) LES PRODUITS

DE L'AGRICULTURE CÉRÉALIÈRE INDIGÈNE.

Trois céréales retiennent surtout les soins du cultivateur indigène : l'orge et le blé dur en culture d'hiver, le maïs en culture d'été.

Chaque fois que la chose est possible, le paysan partage son champ en parts inégales : il réserve la plus grande (environ la moitié du total) à l'orge, et une autre (environ 1/4 ou 1/3) au blé dur. Depuis l'installation des colons européens, et à leur exemple, l'Indigène a partiellement adopté le blé tendre. Peu développée chez les petits propriétaires, écartée des territoires méridionaux, la culture du blé tendre est surtout pratiquée par les moyens et grands propriétaires du Nord-Ouest atlantique. Ce blé n'est généralement pas consommé par le paysan. Destiné à la vente, il finance une partie des charges domestiques : impôts, frais d'exploitation, achats sur les souks, sucre, thé, huile, bougies, etc.

La seule limite du maïs est la disponibilité en eau. Le sorgho, le millet, les légumes jouent localement, parmi les cultures d'été, un rôle voisin de celui du blé tendre parmi les cultures d'hiver. Beaucoup plus rarement, chez quelques très grands propriétaires, les prairies artificielles complètent l'assolement. La jachère, plus répandue, nourrit le troupeau dont le lait, la viande, la laine, le cuir sont vendus et dont le fumier est particulièrement précieux.

II. — Cultivateurs céréaliers européens.

A) EXTENSION DES SURFACES ET VOLUME DE PRODUCTION.

De 1935 à 1939, l'agriculture européenne a, en moyenne, annuellement, emblavé 218.000 hectares et produit 1.826.000 quintaux de céréales.

B) LES TERRES ET LA PROPRIÉTÉ.

Les domaines européens ne sont pas tous réservés à la production céréalière. Cette forme de culture est surtout pratiquée par la moyenne et la grande colonisation, sur des propriétés de plus de 100 hectares constituées pendant les trente dernières années soit par des tractations directes avec les indigènes (colonisation privée), soit par l'attribution, par l'État, de lots à des Européens (colonisation officielle) (1). Le colon céréalier emploie au moins une demi-douzaine de domestiques permanents, plus des tâcherons saisonniers.

La plus grande partie de ces colons sont des Français qui, en dehors de quelques gros spéculateurs dont les terres, sur lesquelles ils ne résident même pas, sont de simples placements de fonds, laissés trop souvent en friche, sont des paysans consciencieux et travailleurs, acquis aux méthodes modernes.

Outre l'appoint fourni à la production céréalière marocaine globale, le rôle essentiel de ces domaines de colonisation a été d'*attirer et de fixer une partie de la main-d'œuvre rurale indigène* et de servir d'*exemple technique* pour les fellahs voisins.

C) LES PROCÉDÉS DE CULTURE.

Les cultivateurs européens disposent en effet d'un outillage perfectionné : charrues attelées ou mécaniques, semoirs automatiques, moissonneuses-lieuses, batteuses, pompes, etc. Ils ont généralement des tracteurs, au moins des attelages puissants de chevaux ou de bœufs. Ils pratiquent une agriculture rationnelle où les assolements, bien étudiés, suppriment les jachères inutiles, où les semences sont sélectionnées, les variétés soigneusement choisies, les engrais largement employés. Ils utilisent des transports rapides, disposent de silos et autres moyens modernes de stockage, d'institutions d'assurances et de crédit agricole.

Certes les colons européens ne sont pas complètement indépendants des conditions climatiques. Mais le sol mieux préparé, la croissance des récoltes plus régulièrement surveillée, la possibilité d'atteindre et d'exploiter les nappes d'eau profondes, d'exécuter plus rapidement tous les travaux, leur assurent *des rendements plus élevés et plus stables que ceux de l'agriculture indigène* : 9 à 12 quintaux à l'hectare pour le blé tendre, 8 à 9 pour le blé dur, 9 à 13 pour l'orge.

(1) Y. BRANQUEB. — « La propriété rurale et la colonisation dans la zone française du Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, juillet 1945, p. 37-40.

D) LES PRODUITS

DE L'AGRICULTURE CÉRÉALIÈRE EUROPÉENNE.

La culture céréalière européenne par excellence est celle du blé tendre. On y joint en hiver l'orge, le blé dur, l'avoine, le lin ; en été, les légumineuses, les prairies artificielles et, quand la chose est possible, le maïs.

III. — Conclusion.

La production céréalière marocaine, tout entière extensive, est assurée par deux types bien différents d'agriculteurs. D'un côté, l'Européen, possédant des terres suffisamment étendues, à l'abri de l'usure, doté de moyens financiers et intellectuels permettant une mécanisation totale de la culture et des rendements élevés. De l'autre, l'Indigène, le plus gros producteur, sur des terres étriquées, routinier, exploité de tous côtés.

L'exemple européen ne devait-il pas être un stimulant pour l'agriculture indigène ? Certes. Mais les moyens pour profiter de cet exemple ?

Les petits propriétaires ne forment guère que la moitié de la population rurale indigène, mais nous avons remarqué que, techniquement, toutes les formes d'exploitation reviennent plus ou moins directement à la mise en valeur par une famille à l'aide d'un attelage et d'une araire. On peut donc, sans trop altérer la vérité, avancer que, sur le plan économique, *tout se passe comme si l'agriculture céréalière indigène au Maroc, était pratiquée par de petits exploitants travaillant, avec des procédés traditionnels, des domaines de moins d'une zouja.*

Dans ces conditions, et malgré l'ingéniosité certaine, fruit de plusieurs siècles d'expérience, employée à triompher des pires obstacles naturels, l'agriculture céréalière indigène *n'est plus perfectible*. S'engager sur la voie du progrès en envisageant le problème rural sous un seul de ses angles est s'engager dans une impasse. On a déjà trop dit, et ici même (1), pour que nous insistions davantage sur ce point.

La seule constatation de cette dualité des producteurs conduit à penser qu'il n'y a rien de moins uniforme que la production céréalière marocaine. L'étude des aspects régionaux de cette production va nous montrer qu'elle est encore plus variée qu'on pourrait l'imaginer au premier examen.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES CULTURES CÉRÉALIÈRES.

I. — Types essentiels de paysages céréaliers.

Dans un pays comme le Maroc, où la spécialisation rurale n'existe pas pour l'Indigène,

l'agriculture céréalière, vivrière par excellence, est répandue partout. Sans être partout la base de l'économie, elle n'est jamais négligée. Une foule de facteurs d'ordre physique ou humains contribue toutefois à diversifier les aspects des campagnes. L'étude des conditions techniques et sociales de la production, tant européenne qu'indigène, nous a conduit à souligner la tyrannie du climat : au fond, les aspects régionaux sont tous plus ou moins directement liés au problème fondamental de l'économie paysanne marocaine et même méditerranéenne : le problème de l'eau.

A) MÉCANISME CLIMATIQUE ET PROBLÈME DE L'EAU.

Pour être le plus favorisé des trois pays de l'Afrique du Nord, le Maroc n'en est pas moins à la limite du désert. Le désert mord sur tout le Sud, jusqu'au pied du Haut-Atlas ; il transgresse même sur les Hauts-Plateaux orientaux.

Le désert, ce n'est pas la chaleur, comme le voudrait une opinion courante : c'est la sécheresse, les précipitations annuelles inférieures à 250 millimètres. C'est aussi et surtout, sous cette latitude, une aire de hautes pressions barométriques, un « anticyclone ». Or un anticyclone est une zone de tassement de l'air dont la température, en conséquence, s'élève, et qui devient capable d'absorber davantage de vapeur d'eau : d'où la sécheresse. C'est encore une zone de divergence des vents : le Maroc est presque constamment balayé par les vents issus de ces hautes pressions subtropicales. Heureusement les vents, dans l'hémisphère nord sont déviés vers la droite du sens de leur déplacement ; comme l'anticyclone s'étend aussi sur l'Océan, une grande partie du Maroc est soumise aux vents marins du sud-ouest.

Ces brises portent l'air humide de l'Atlantique sur le Maroc occidental et condensent leur vapeur d'eau sur l'énorme amphithéâtre que dessinent le Rif et les Atlas. Ces condensations, toutefois, ne se produisent qu'en hiver car, l'été, l'anticyclone se gonfle démesurément, couvre tout le territoire et apporte la sécheresse estivale caractéristique des climats méditerranéens.

Le Maroc tout entier vit constamment au souffle du désert. On peut oublier ce voisinage sous les brumes du littoral ou dans les vallées ruisselantes des hautes montagnes ; mais le désert se rappelle bien vite à l'attention par des manifestations grandioses. Les déformations de l'anticyclone subtropical n'ont pas de rigueur mathématique : que le gonflement de l'anticyclone se produise trop tôt, qu'il persiste trop tard, et voilà les sécheresses précoces ou tardives catastrophiques pour les labours ou la croissance des céréales. Qu'il déborde sur la Méditerranée, et

(1) J. BERQUE et J. COULEAU, art. cité, p. 19 et 20.

voilà les terribles coups du sirocco ou du chergui qui dévalent des montagnes, embrasent l'air et brûlent les récoltes.

En dehors de ces cas accidentels contre lesquels aucune arme ne prévaut, l'image climatique du Maroc est somme toute assez simple. Dans le temps : deux saisons ; l'une tiède et humide, l'autre chaude et sèche. Dans l'espace : deux territoires que sépare grossièrement une ligne Agadir-Oujda ; un Maroc humide, aux sols profonds et riches, « hamris » littoraux et « tirs » de l'intérieur, le « Maroc utile » ; un Maroc sec, aux sols squelettiques, aux possibilités agricoles restreintes. Partout, si l'on excepte le cas particulier des marécages du Rharb, les « merdjas » qu'il fallut au contraire assécher, la nécessité de parer à l'insuffisance saisonnière ou permanente de l'eau.

B) DEUX SOLUTIONS.

La technique, pour résoudre ce problème, met au service de l'Indigène et de l'Européen des moyens qui diffèrent plus par leur ampleur que par leurs principes. Dans le Maroc humide, on se préoccupe surtout d'utiliser les réserves d'eau naturellement constituées dans le sol, on cultive en terre sèche : c'est le « bled bour ». Dans le Maroc sec, on amène, parfois de très loin, l'eau jusqu'au champ ; c'est le pays des cultures irriguées, le « bled seguia ».

C) DEUX PAYSAGES.

Cette division mérite d'être retenue comme cadre caractéristique du paysage rural marocain et particulièrement du paysage céréalière (1).

1° Le « bled bour », c'est la presque totalité du Maroc atlantique et des plaines étagées du Maroc oriental (Triffa, Angad, Beni-Oukil) les 4/5^{es} des surfaces cultivées. Là se rassemblent toutes les fermes européennes et se rencontrent toutes les catégories de paysannat indigène. Sur des sols très variés, mais qui tous reçoivent moins de 800 millimètres d'eau par an, s'étend la steppe maigre, à jujubier ou palmier nain, qu'il a fallu défricher. Ce défrichement, pénible et difficile, n'a pu être mené à bien jusqu'ici que sur les terres des colons et des grands propriétaires indigènes. Les autres se contentent, par tradition et aussi faute de moyens, de contourner les souches avec l'araire et d'ensemencer le sol nu intercalaire. De même, si la charrue de fer ou le tracteur ouvrent suffisamment le sol pour lui permettre d'absorber et de conserver le maximum d'humidité, si la pratique moderne

de la jachère cultivée amplifie encore ces réserves, dans le cas le plus général, l'insuffisance de l'eau est flagrante et le champ est incapable de fournir plus d'une récolte annuelle. Aussi, l'assolement ordinaire est-il biennal : culture d'hiver d'orge ou de blé, jachère avec élevage en vaine pâture. Cependant l'assolement triennal orge ou blé, maïs ou légumineuses, jachère, est une pratique européenne qui tend à faire tache d'huile.

Le paysage céréalière du « bled bour » n'est pas très différent de celui de nos campagnes calcaires d'Europe occidentale, aux champs ouverts (« open-field ») et allongés en lanières. La note caractéristique, qui s'atténue même sur les domaines européens, est donnée par la diversité des habitations rurales, de la maison de pierre à la tente, selon la fortune, l'habitude, et le degré de fixation.

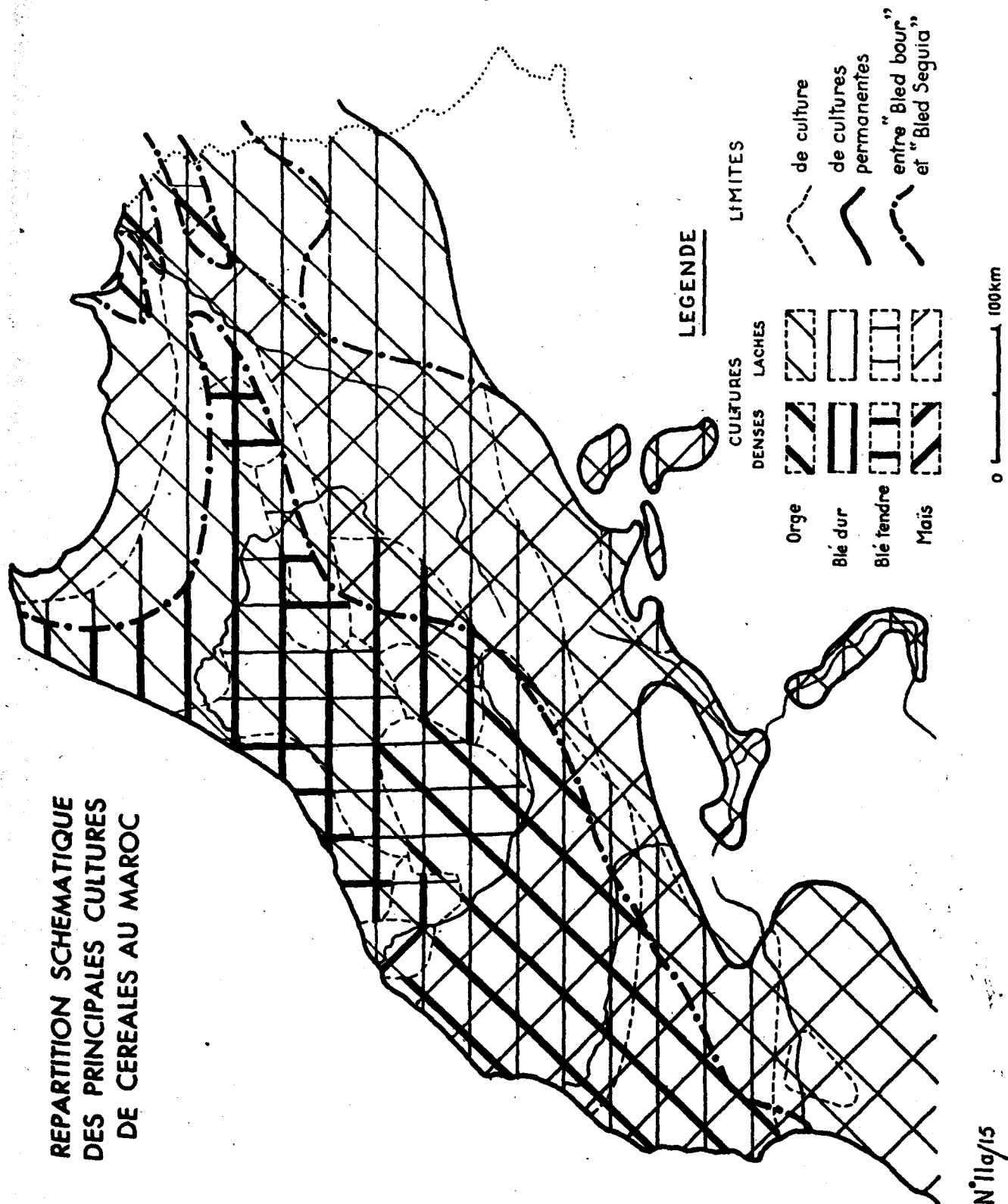
2° Le « bled seguia » est le fief des champs clos, de la petite propriété et du droit d'eau. Le moindre espace où l'eau peut être amenée est utilisé : chaque villageois y veut quelque terre qu'il entoure d'une murette de pierre qui circonscrit son périmètre et jauge son tour d'eau. La dispersion des champs qui exige souvent de longs déplacements, la lenteur des travaux à la houe, la surveillance des vannes, ne permettent pas une grande extension du terroir cultivable par un seul paysan : au plus, 4 ou 5 hectares, généralement beaucoup moins. La récolte est suspendue à l'heureuse répartition de l'eau qui repose sur des coutumes ancestrales et rigoureuses, jalousement conservées par la communauté villageoise.

La culture, plus soignée, tend vers le jardinage et rend mieux qu'en « bled bour ». Il n'est pas rare de faire, en pays irrigué, deux récoltes annuelles de céréales, quelquefois trois : une d'hiver (orge ou blé) d'octobre-novembre à mai-juin, une ou deux d'été (maïs, sorgho ou millet) de mars-juin à juillet-septembre.

La vie, plus exclusivement sédentaire, quelquefois doublée d'un élevage quasi indépendant, est une lutte perpétuelle contre la nature et souvent contre l'homme. La marque humaine généralisée dans la campagne par le réseau des seguias, la crainte matérialisée par le *ksar* (enceinte fortifiée) et l'*agadir* (grenier-forteresse), la contrainte collective imposée par l'insécurité et la police de l'eau en sont la preuve tangible et font du « bled seguia » un paysage original sans équivalent comparable en Europe.

« Bled bour » et « bled seguia » ne sont pourtant que des cadres. En passant rapidement en revue quelques aspects régionaux de l'agriculture céréalière, nous sentirons mieux la multiplicité des combinaisons possibles.

(1) J. CÉLÉRIER. — « Classification des types de paysages ruraux marocains », *Hespéris*, 1943.



REPARTITION SCHEMATIQUE
DES PRINCIPALES CULTURES
DE CEREALES AU MAROC

II. — Aspects régionaux :
plaines et plateaux du Maroc atlantique
et du Maroc oriental.

Les plaines et les plateaux du Maroc atlantique et du Maroc oriental sont le domaine de la grande culture en « bled bour », européenne et indigène. L'irrigation est ici exceptionnelle ou complémentaire. Nous distinguerons trois grands ensembles :

A) PLAINES DU RHARB ET DU SEBOU,
PLATEAU ZAÏAN, CHAOUÏA.

C'est, en gros, le domaine du blé dur. La colonisation européenne, dont c'est ici l'aire principale, a répandu le blé tendre, en particulier sur la côte entre Rabat et Casablanca, au sud de Meknès, et au débouché du seuil de Taza. Les Indigènes ont en partie adopté cette culture, dont la récolte s'écoule aisément sur les souks des

grandes villes voisines, européennes ou marocaines.

L'orge vient au second rang dans l'ensemble, mais domine sur les pentes du Rif et du Moyen-Atlas, et en haute Chaouïa. C'est que dans ces régions où l'altitude s'accroît, la sécheresse devient plus sensible ; c'est surtout que l'élevage transhumant prend le pas sur la culture. Les champs se réduisent à des flots espacés, moins bien soignés par une population moins nombreuse et moins stable, moins évoluée que celle des plaines.

Le maïs, qui, paradoxe pour le Maroc, exige de l'eau en été, est associé dans l'assolement aux autres céréales. Il caractérise les régions littorales, jusqu'à prendre la première place sur le bas Oum-er-Rebia, et les bordures irrigables, les « dirs », du Moyen-Atlas et du Tadla.

B) DOUKKALA, REHAMNA, HABA, TADLA, HAOUZ.

Le sud-ouest du Maroc atlantique est le pays de l'orge, qui s'accommode mieux d'une sécheresse plus accusée, presque saharienne dans le Haouz. Le blé dur devient céréale secondaire. Le blé tendre, qui s'éteint avec les fermes européennes, ne dépasse guère l'Oum-er-Rebia, au delà duquel d'ailleurs il ne trouverait plus une pluviométrie suffisante. Le maïs trouve sur la côte un air humide jusqu'au cœur de l'été et reparait dans le « dir » du Haut-Atlas, puissamment irrigué par les torrents montagnards.

C) MAROC ORIENTAL.

Les hautes plaines du Maroc oriental rappellent un peu ces conditions. L'orge y domine aussi avec le blé dur. Le blé tendre ne se hausse à la seconde place que dans les plaines d'Oujda et des Triffa où se concentre l'essentiel de la colonisation européenne. Les Hauts-Plateaux, parcourus par les nomades sahariens, n'offrent que des flots dispersés et irrégulièrement semencés en orge et blé dur. La haute Moulouya est un « dir » irrigué.

III. — Aspects régionaux : montagnards et sahariens.

Ici domine l'irrigation : c'est le « bled seguia ». La culture sèche est rare, dispersée, irrégulière ; il est bien certain qu'on ne compte pas sur elle : c'est une main tendue au hasard, qui rapporte, tant mieux, ou qui échoue, tant pis. On retiendra toutefois deux aspects essentiels :

A) LA MONTAGNE.

Dans les vallées resserrées, étroites, où la place est restreinte, la culture se fait en terrasses dont l'étagement nécessite, au moins en été,

l'arrosage par irrigation. Il est courant de voir s'étagér dix, vingt, jusqu'à cinquante de ces terrasses, souvent minuscules, dominées par une seguia principale bordée par une végétation touffue.

La rotation ordinaire, souvent sans jachère, est orge-maïs. Dans le Moyen-Atlas, plus humide, le blé dur voisine avec l'orge en culture d'hiver.

B) LA BORDURE SAHARIENNE.

Elle est caractérisée par la dispersion des flots de culture : oasis, et par la nécessité d'une irrigation continue, même en hiver. La culture céréalière, dissimulée parfois par l'arboriculture, mais cependant primordiale, porte comme en montagne sur l'assolement orge ou blé dur en hiver, maïs en été.

IV. — Conclusion.

Les conditions climatiques régissent plus que les sols la répartition des cultures céréalières. Elles provoquent la distinction de deux types prépondérants de paysages agricoles : le « bled bour » et le « bled seguia ».

Dans chacun d'eux, la vie rurale est différente, étalée dans les plaines, discontinue dans les montagnes et le Sud, et les méthodes sont opposées. Mais les productions sont les mêmes. L'orge et le blé dur, produits par les Européens et les Indigènes se partagent la première place dans les cultures d'hiver, le premier dans le Sud, le second dans le Nord et dans les oasis du Sud, irriguées en hiver. L'orge, répandue partout, accuse un net avantage, tant pour les surfaces semencées que pour le volume annuel. Le maïs est la culture d'été par excellence des régions littorales et des pays irrigués : c'est presque exclusivement une culture indigène. Le blé tendre, introduit par les Européens, s'est répandu chez les indigènes, pour des raisons économiques, dans le nord des plaines atlantiques.

« Bled bour » et « bled seguia » ne jouent pourtant pas le même rôle économique. Les cultures irriguées n'ont qu'une portée locale, le périmètre des échanges ne dépasse qu'exceptionnellement le douar. Les cultures en terre sèche, plus vastes et soutenues par la production perfectionnée des fermes européennes, ont une fonction nationale que d'aucuns voudraient étendre encore davantage. Un effort pour faire du Maroc un pays exportateur de céréales a été tenté à la veille de cette guerre.

Avant d'analyser ces tendances nouvelles de la production et d'en apprécier les effets, nous devons, pour juger objectivement de leur opportunité, jeter un bref coup d'œil sur la consommation à l'intérieur même du Maroc.

(A suivre.)

F. JOLY.